

Le sélect en danger:

La mairie intègre la rénovation du cinéma dans un projet immobilier!

Février 2007

Depuis un an, notre association n'a qu'un but : être un partenaire du projet de rénovation. Dans le projet annoncé en décembre 2005, tout ne nous plaisait pas (quatre salles nous paraissaient trop importantes, la disparition des salles associatives nous choquaient), mais, notre association est composée de gens qui aiment le Sélect, et nous voulions participer à la re-construction du cinéma dont nous rêvons.

Dialogue avec la directrice, visite d'autres cinémas, rencontre des experts de la DRAC, entretien avec le maire, voilà quelles ont été nos actions.

Écoute des spectateurs, volonté de respecter leurs

aspirations, voilà ce qui nous a guidé pour bâtir un cahier des charges pour le nouveau Sélect.

Notre volonté était de populariser notre projet, après l'avoir présenté à la mairie et à l'équipe du cinéma.

Nous pensions que notre travail pouvait servir de base dans la nécessaire discussion avec la mairie.

Pourtant, le 20 février 2007, nous apprenons que la Ville d'Antony, sans préavis, sans nous informer ni nous concerter lance son projet de rénovation.

La ville a en effet décidé de passer un marché une étude de faisabilité avec un projet déjà défini et qui englobe le cinéma dans un projet immobilier.

EXTRAITS DU MARCHÉ LANCÉ PAR LA VILLE

La Ville d'Antony souhaite engager la reconstruction de son cinéma municipal, Le Select. Ce projet se traduit par une augmentation de la capacité d'accueil passant d'une salle unique de 225 sièges à 4 salles totalisant 800 sièges. Un bureau d'études a été missionné à cet effet pour définir précisément les besoins d'un tel équipement et la programmation qui en découle. Il n'en demeure pas moins que la reconfiguration d'un tel équipement public en centre ville d'Antony est également l'opportunité d'amorcer la restructuration du tissu bâti en façade de la route départementale 920.

Dans cette perspective, la Ville, porteur du projet du cinéma, souhaite faire procéder à une étude en deux tranches.

La première tranche se décompose de deux phases :

Sur la base d'un programme cinéma défini, la première phase porte sur une faisabilité générale qui consiste à évaluer les capacités de construction sur site intégrant le cinéma auquel s'adjoindra une opération associant du commerce, des bureaux et/ou des logements, et éventuellement du stationnement.

La seconde phase repose sur un travail commun avec le bureau d'études déjà missionné dans le cadre de l'étude de programmation du cinéma afin d'établir et de valider une faisabilité affinée de l'opération allant jusqu'à une volumétrie détaillée et des esquisses de façades, puis de confronter cette faisabilité au programme technique détaillé du cinéma réalisé par le bureau d'études cinéma.

La deuxième tranche, conditionnée à l'intérêt porté par un opérateur extérieur pour réaliser le programme immobilier (hors cinéma) est inscrite dans cette mission. Sur cette phase conditionnelle, la ville souhaite pouvoir bénéficier d'une assistance pour la consultation des promoteurs et l'ajustement nécessaire qui en découle.

Le soumissionnaire doit s'attacher dans cette première phase à étudier les possibilités de construction sur site, en qualifiant la nature des constructions possibles (« parti urbain ») au regard des différentes contraintes du site (bureaux/commerces/logements/stationnement) et, en dégager un potentiel constructible admissible. Cette approche tient compte de la présence d'un cinéma de 4 salles générant certaines contraintes en termes d'accessibilité, de sécurité, et de vitrine depuis la route départementale 920.

Du type d'affectation choisi (bureaux/logements), il doit également en découler une déclinaison phasée des possibilités de construction. La faisabilité doit donc permettre de démontrer que la construction des parcelles AK n° 80 et 49-79 accueillant une opération imbriquant le cinéma et un programme immobilier autre, bien qu'étant prioritaire, n'obère en rien la poursuite de la constitution d'un front bâti accueillant en rez-de-chaussée du commerce, l'opération de restructuration pouvant s'étendre au delà du périmètre du Select.

LE PROJET DE LA MUNICIPALITÉ C'EST L'EMPIRE CONTRE ATTAQUE

Le nouveau projet municipal met en péril le Sélect
La culture est en danger à Antony

Au cœur du projet, désormais, la rentabilité

- La municipalité propose d'intégrer le projet de cinéma dans un programme immobilier composé également de bureaux, commerces et de logements.

La spécificité du site culturel disparaît ainsi!

- Le projet cinéma + bureaux-commerces-logements sera confié à un promoteur immobilier qu'un bureau spécialisé est chargé de démarcher

Nous n'avons désormais plus aucune garantie que la priorité du projet sera la réalisation d'un bel équipement culturel car comment croire que l'objectif premier d'un promoteur (qui n'est pas philanthrope) soit la culture...

La méthode pour construire ce projet est la pire

- L'absence de concertation prévaut alors qu'il faut mobiliser toutes les énergies pour réaliser la rénovation de ce succès culturel.

Pourquoi mépriser les spectateurs qui font le succès du cinéma et les tenir à l'écart?

La mairie a mené en bateau l'association

- En décembre, la maire adjointe à la culture, dans un courrier, nous assurait qu'elle nous informerait dès que la situation évoluait... or, il n'en a rien été. Alors que des liens de confiance avaient été noués avec la direction du cinéma et la municipalité, celle-ci a menti et a rompu l'esprit de concertation.

Comment croire désormais que les autres promesses seront réalisées : gestion publique et programmation de qualité, notamment ?

Le projet de cinéma proposé est inquiétant car

- Les salles associatives disparaissent
- Les locaux administratifs du cinéma disparaissent
- La cour du cinéma disparaît

Que restera-t-il demain de la convivialité ?

Quels moyens l'équipe du cinéma aura-t-elle si elle ne dispose pas de locaux sur place ?

**Il est nécessaire de réagir
face à ce projet qui met en danger notre cinéma !**

Mobilisons-nous !

**Venez nombreux à la réunion publique de
L'ASSOCIATION DES AMIS DU CINÉMA**

Le vendredi 16 mars à 20 h 45

Salle Petresco (cour du select)